



## NOTE D'INFORMATION

### Services périscolaires rentrée 2020

Chers parents,

En prévision d'une bonne organisation de la rentrée scolaire 2020, je vous prie de trouver dans la présente note des éléments d'information concernant les services périscolaires.

#### Services proposés et horaires

**Pour les écoles Alice Salanon, école des Marais et école Ste Eva :**

- Accueil du matin : 7h30-08h20
- Restauration scolaire : 11h30-13h20
- Accueil du soir : 16h30-18h30

NB : pour l'année scolaire 2020-2021, il n'y aura pas d'études dirigées, tous les enfants seront accueillis à l'accueil du soir.

**Pour l'école Sainte Anne :**

- Restauration scolaire : 11h35-13h20

**Pour les écoles Jacques Prévert et Anne Sylvestre :**

- Accueil du matin : 7h30-08h20
- Navette du matin
- Navette de fin de matinée
- Restauration scolaire : 11h30-13h20
- Navette de début d'après midi
- Navette du soir
- Accueil du soir : 16h30-18h30

La réservation est obligatoire pour tous les services utilisés, y compris la navette. Elle s'effectue sur le portail famille (J-1 pour les accueils et la navette ; J-2 pour la restauration scolaire).

Rappel des tarifs :

Accueil du matin : 0.80€

Restauration scolaire : 4.10€

Accueil du soir : 1.50€

A compter de septembre 2020, la navette « Ecole Prévert – Ecole Sylvestre » est prise en charge par la commune ; ce service est proposé gratuitement aux familles, aux horaires suivants :

Navette du matin :

- Départ Ecole Prévert : 08h10
- Départ Ecole A. Sylvestre : 08h20

Navette de fin de matinée :

- Départ Ecole A. Sylvestre : 11h35
- Départ Ecole Prévert : 11h45
- Départ Ecole A. Sylvestre : 11h55

Navette de début d'après-midi :

- Départ Ecole Prévert : 13h00
- Départ Mairie Dareizé : 13h10
- Départ Ecole Prévert : 13h20

Navette du soir :

- Départ Ecole A. Sylvestre : 16h35
- Départ Ecole Prévert : 16 :45

Les enfants sont obligatoirement remis à leur parent (ou personne autorisée, renseignée sur le portail famille). Ils ne sont autorisés à partir seuls que si cette mention est précisée sur le portail famille.

## **Inscriptions pour la rentrée de septembre 2020 :**

Le règlement intérieur des services périscolaires est disponible sur le site Internet de la commune : <https://www.vindrysururdine.fr>

Il est obligatoire d'en prendre connaissance et de l'approuver sur le portail famille pour accéder aux services.

→ Pour les nouvelles familles :

Il convient de contacter les services de la mairie par mail [mairie@vindrysururdine.fr](mailto:mairie@vindrysururdine.fr) pour solliciter la création d'un compte, en transmettant les informations suivantes d'un des deux parents :

- Nom Prénom
- Qualité : père, mère, tuteur
- Situation : union libre, Pacs, mariés, ...
- Adresse postale
- Adresse mail.

Les services de la mairie vous transmettront alors un code abonné pour vous connecter au portail famille de la commune.

→ Pour les familles déjà inscrites :

- Tous les services seront ouverts automatiquement pour chaque enfant, il appartiendra aux familles d'effectuer les réservations (pour toute l'année ou occasionnel) sous réserve que le règlement des factures soit à jour.
- Il appartient à chaque famille de vérifier la validité des informations renseignées (numéro de téléphone, personnes autorisées à récupérer l'enfant...)

### PAI (Projet d'Accueil Individualisé) :

Les PAI sont sollicités par les parents, auprès de l'école.

Il est de la responsabilité de chaque famille de signaler à la commune ([e.mamelli@vindrysururdine.fr](mailto:e.mamelli@vindrysururdine.fr)) si votre enfant fait l'objet d'un PAI (nouveau ou reconduit) ou si le PAI prend fin.

La commune propose à compter de la rentrée de septembre 2020 des repas « sans viande » : merci de signaler à la Chef du service « proximité scolaire et périscolaire » ([e.mamelli@vindrysururdine.fr](mailto:e.mamelli@vindrysururdine.fr)) si vous souhaitez que votre enfant en bénéficie.

Je vous souhaite à tous de belles vacances après cette période mouvementée, et reste naturellement disponible, ainsi que les services de la mairie, pour toute information qui vous semblerait utile.

L'adjointe aux affaires scolaires  
Mme VIVIER-MERLE